

## Télé-Thyon SA

### **Avis de convocation** à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra à huis clos le vendredi 28 août 2020, à 16h.

En raison du contexte exceptionnel résultant de la pandémie du COVID-19 et afin de protéger ses actionnaires, la société a décidé, en séance de son conseil d'administration du 26 juin 2020, que son assemblée générale ordinaire se tiendra exceptionnellement à huis clos, conformément à l'art. 6a de l'ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral.

#### **Ordre du jour et propositions du conseil d'administration**

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 2019  
*Le conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal.*
3. Rapport annuel
4. Présentation des comptes (exercice du 01.11.2018 au 31.10.2019)
5. Rapport de l'organe de révision
6. Approbation des comptes  
*Le conseil d'administration propose d'approuver les comptes.*
7. Affectation du résultat de l'exercice  
*Le conseil d'administration propose de ne pas verser de dividende.*
8. Décharge aux membres du Conseil d'administration  
*Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration.*
9. Renouvellement du mandat de l'organe de révision  
*Le conseil d'administration propose de renouveler le mandat de Fiduciaire FIDAG SA.*
10. Reconduction des avantages aux actionnaires  
*Le conseil d'administration propose de reconduire les avantages aux actionnaires.*
11. Divers

#### **Procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 mars 2019**

Ce procès-verbal peut être consulté sur le site internet de la société: <http://www.thyon.ch/fr/actionnaires.htm>

#### **Rapport de gestion et rapport de l'organe de révision**

Le rapport de gestion composé du rapport annuel et des comptes annuels ainsi que du rapport de l'organe de révision peut être consulté sur le site internet de la société: <http://www.thyon.ch/fr/actionnaires.htm>.

Le procès-verbal et le rapport de gestion peuvent également être obtenus, sur demande, à l'adresse suivante: *Télé-Thyon SA, Route de Thyon 12, 1988 Thyon.*

#### **Tenue de l'Assemblée Générale à huis clos et modalités de participation à distance**

En raison du contexte exceptionnel résultant de la pandémie du COVID-19 et afin de protéger les actionnaires de la société, le conseil d'administration a décidé que son assemblée générale ordinaire 2018-2019 se tiendrait exceptionnellement à huis clos et que les droits des actionnaires s'exerceraient par écrit, conformément à l'art. 6a al. 1 let. a de l'Ordonnance 2 COVID-19 du Conseil fédéral. Les actionnaires connus de la société recevront par la poste une copie du formulaire de vote. Une copie de ce formulaire est également téléchargeable à l'adresse suivante: <http://www.thyon.ch/fr/actionnaires.htm>

Vex, le 13 juillet 2020

**Le Conseil d'administration**